

UN LIBRARY

APR 24 1978



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE

GENERALE



Distr.
GENERALE

A/33/83
19 avril 1978
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-troisième session
Point 59 de la liste préliminaire^x

CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DEVELOPPEMENT

Lettre datée du 13 avril 1978, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de Fidji auprès de l'Organisation des
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le texte de la déclaration présentée par Fidji à la Réunion ministérielle commune des pays d'Afrique, des Antilles et du Pacifique et des pays membres de la Communauté économique européenne, tenue à Bruxelles les 13 et 14 mars 1978.

Etant donné que cette déclaration est en rapport avec la résolution 32/185 de l'Assemblée générale intitulée "Programme d'action en faveur des pays insulaires en développement", je vous serais reconnaissant de bien vouloir en faire distribuer le texte comme document de l'Assemblée au titre du point 59 de la liste préliminaire.

L'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire,
Représentant permanent de Fidji auprès de
l'Organisation des Nations Unies,
(Signé) B. VUNIBOBO

^x A/33/50/Rev.1.

ANNEXE

Déclaration présentée par Fidji concernant les pays insulaires
en développement

1. Les problèmes et besoins particuliers des pays insulaires en développement ont, depuis 1972, fait l'objet d'études concrètes de la part de l'Organisation des Nations Unies et en particulier de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). A sa quatrième session, tenue à Nairobi en mai 1976, la CNUCED a adopté la résolution 98 (IV) qui, entre autres, résumait de la façon suivante les problèmes particuliers des pays insulaires en développement :

"De nombreux pays en développement insulaires, éprouvant de très grandes difficultés de transports et de communications et du fait de leur éloignement des centres commerciaux, sont considérablement gênés dans leur développement économique. Fréquemment, les dimensions modestes de leur économie et de leurs marchés, leur peu de ressources naturelles et le fait qu'ils sont fortement tributaires de quelques produits de base pour leurs recettes en devises sont des obstacles supplémentaires particulièrement importants a/."

2. Leur superficie réduite et leurs ressources limitées font obstacle au développement des pays insulaires en développement qui, pour compléter leurs maigres ressources nationales, sont lourdement tributaires du commerce extérieur et de l'aide étrangère.

3. Les pays insulaires en développement sont très souvent constitués par plusieurs petites îles. D'où le problème de la viabilité et de la dépendance de chaque île. D'où aussi la difficulté d'assurer des services de transport et de communications réguliers entre les îles.

4. L'isolement des pays insulaires en développement par rapport au reste du monde crée des incertitudes pour les investisseurs éventuels car ces pays sont mal connus. Il limite aussi les moyens qu'ont les pays insulaires en développement de soutenir la concurrence avec d'autres économies analogues lorsqu'il s'agit pour eux non seulement de trouver des débouchés mais aussi d'attirer des capitaux étrangers.

5. Ces pays dépendent beaucoup de la régularité et de l'efficacité des transports maritimes et aériens internationaux. Mais la distance qui les sépare des principaux marchés entraîne pour eux des frais de transport élevés et les expose à l'inflation internationale. L'augmentation régulière des taux de fret, combinée à l'inflation mondiale, entraîne pour eux de sérieux problèmes de balance des paiements et un chômage élevé.

6. Le fait qu'ils soient fortement tributaires pour leurs recettes d'exportation d'un ou deux produits agricoles rend les pays insulaires en développement très vulnérables aux fluctuations des prix internationaux et leur crée de sérieux problèmes de production lorsqu'ils sont sujets à des catastrophes naturelles.

a/ Voir Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, quatrième session, vol. 1 Rapport et annexe (Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.76.II.D.10), première partie, sect. A, résolution 98 (IV), par. 38.

7. Dans sa résolution 98 (IV) du 31 mai 1976, la CNUCED a invité les organismes des Nations Unies et les pays développés à appliquer des mesures spéciales et à mener une action spécifique respectivement en faveur des pays en développement les moins avancés et en faveur des pays en développement insulaires ou sans littoral qui compléteraient les mesures générales applicables à tous les pays en développement dans l'esprit de la Déclaration et du Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international (résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI) de l'Assemblée générale).

8. Dans les pays insulaires en développement, les possibilités d'orienter l'activité économique vers l'exportation sont forcément limitées, d'où l'élargissement du déficit commercial de ces pays. Mais leur capacité de production est en partie inutilisée, en particulier pour ce qui est de la transformation des produits agricoles. Les pays en développement prétendent que, ce qui freine leur progrès, c'est le fait que l'accès aux marchés ne leur est pas assuré. Les pays développés prétendent qu'il s'agit d'un problème de production et de commercialisation. Les uns et les autres ont probablement raison. Mais les pays en développement ont plus à perdre lorsqu'ils n'écoulent pas leurs produits que les pays développés lorsqu'ils ne sont pas satisfaits de l'accès offert, et peut-être ces derniers devraient-ils faire le premier pas. Ces difficultés ne peuvent être résolues au niveau des échanges commerciaux et exigent une action politique positive à un niveau élevé. C'est là le genre de problème que le Conseil commun des ministres des pays d'Afrique, des Antilles et du Pacifique et des pays membres de la Communauté économique européenne est parfaitement à même de résoudre. Il faudrait en outre reconnaître que chaque arrangement devrait être non réciproque et préférentiel. Mais même l'accès préférentiel et non réciproque peut, dans les pays insulaires en développement, être annulé ou du moins sérieusement compromis par des taux de fret élevés, et c'est là un domaine dans lequel les pays développés pourraient fournir une aide positive. On reconnaît aisément que les pays doivent eux-mêmes maximiser leurs efforts et leurs ressources propres, mais il n'y a guère intérêt à doubler la production si les prix se trouvent réduits de moitié.

9. Pour certains pays, l'activité économique engendrée par les apports d'aide est décevante. Les subventions en capital occasionnent des dépenses courantes élevées; les ministres et les hauts fonctionnaires consacrent un temps excessif à l'élaboration et à la transmission des demandes d'aide. Quelques modifications aux principes et aux méthodes actuelles, comme celles qui sont suggérées ci-après, feraient une nette différence :

a) Les donateurs devraient reconnaître que les demandes découlent de plans soigneusement intégrés; on peut compter sur les gouvernements pour qu'ils exécutent ces plans sans qu'il soit nécessaire de constamment en contrôler et en suivre la marche;

b) Il faudrait autant que possible, donner aux missions de visite les pouvoirs nécessaires pour prendre sur place des engagements au nom des gouvernements donateurs;

c) La documentation devrait être réduite au minimum;

d) Les donateurs devraient être prêts à fournir à la demande des Etats des spécialistes et des techniciens pour des postes de responsabilité que les pays considérés, en raison de leurs petites dimensions, ont du mal à pourvoir;

e) Il faudrait intensifier le transfert des techniques intermédiaires.

10. On ne saurait exagérer les risques de catastrophes naturelles dans les petits pays insulaires. Bien qu'on se soit efforcé de donner au présent document un caractère général, il peut être utile de ne citer ne serait-ce qu'un exemple dans la région du Pacifique. Depuis 1875, Fidji (qui compte 320 îles) a été touchée par 125 ouragans et cyclones, dont les deux tiers ont frappé un groupe d'îles particulier. Les plantations de cocotiers - pratiquement la seule culture de rapport - ont été dévastées et les maisons rasées. Les subventions au niveau du fret et des prix ne présentent guère d'intérêt pour ceux qui n'ont rien à vendre ou à expédier aux centres de commercialisation. Ils ont encore moins les moyens de se réinstaller sur leurs plantations et dans leurs foyers. Il ne faut pas non plus oublier que, si quelques petits pays insulaires en développement ont un revenu moyen global par habitant remarquablement élevé, le revenu par habitant dans leurs zones rurales est très faible. Il faut donc faire preuve de discernement lorsqu'on détermine, dans chaque pays, les zones qui ont effectivement besoin d'une aide. A cet égard, l'appendice au présent document donne quelques indications sur ce problème à Fidji, ce pays étant le seul pour lequel nous disposons d'informations détaillées; il ne fait aucun doute cependant que d'autres pays eux aussi pourraient fournir des exemples. On sait par exemple que, lorsque les Bahamas ont exclu de leurs calculs les revenus des étrangers et divers autres éléments, leur PNB qui se situait au quatrième rang selon les classements de la Banque mondiale, est apparu semblable à celui de la Barbade.

11. Ce sont là quelques-uns des problèmes propres aux petits pays insulaires en développement, d'après, il est vrai, l'expérience de la région du Pacifique; mais il y a tout lieu de penser que des problèmes identiques se posent dans d'autres régions.

12. L'Organisation des Nations Unies a demandé à tous les gouvernements, en particulier à ceux des pays développés, d'appliquer les mesures spécifiques prévues en faveur des pays insulaires en développement ainsi que des pays en développement les moins avancés et sans littoral. A sa trente-deuxième session ordinaire, l'Assemblée générale a adopté par consensus la résolution 32/185 par laquelle, entre autres choses, elle a demandé aux gouvernements, en particulier à ceux des pays développés, de tenir pleinement compte des problèmes particuliers aux pays insulaires en développement. En outre, elle a prié instamment tous les organismes des Nations Unies de définir et d'appliquer des actions spécifiques appropriées en faveur des pays insulaires en développement, en particulier celles ayant trait aux transports et aux communications, au commerce et aux politiques commerciales, à l'industrialisation, au tourisme, au transfert de technologie, à la mise en valeur des ressources marines et sous-marines, à l'apport de ressources extérieures, à la protection de l'environnement et aux mesures à prendre en cas de cataclysme.

13. Il faut espérer que, dans le cadre des programmes de coopération économique et d'aide au développement en faveur des pays en développement, le système des Nations Unies et les pays développés reconnaîtront les problèmes et les besoins particuliers des pays insulaires en développement et accorderont à ceux-ci le même traitement qu'aux pays en développement les moins avancés et sans littoral.

/...

Appendice

Tableau 1

Répartition du PIB de 1976 (en prix courants) par
 secteur d'activité et zone géographique

Secteur	Fidji dans son ensemble	Suva- Nausuri	Reste de Viti Levu	Vanua Levu	Iles
(En millions de dollars de Fidji) <u>a/</u>					
Agriculture	91,4	2,5	66,3	16,7	5,9
Mines	6,7	0,6	6,1	-	-
Industries manufactu- rières	66,8	30,6	28,9	7,3	-
Services publics	9,3	4,2	4,4	0,7	-
Construction	27,7	16,9	9,3	1,5	-
Commerce	85,2	43,0	36,5	3,1	2,6
Transports	44,6	29,7	13,9	0,9	0,1
Services	<u>114,2</u>	<u>66,3</u>	<u>37,7</u>	<u>9,4</u>	<u>0,8</u>
Total	<u>445,9</u>	<u>193,8</u>	<u>203,1</u>	<u>39,6</u>	<u>9,4</u>
Impôts indirects (en millions de dollars de Fidji)	50,0	26,0	19,2	4,2	0,6
PIB (en millions de dollars de Fidji)	495,9	219,8	222,3	43,8	10,0
Population (en milliers d'habitants)	588	130	308	103	47
PIB par habitant (en dollars de Fidji)	843	1 691	722	425	213

a/ 1 dollar de Fidji équivaut environ à 1,1554 dollar E.-U.

/...

Tableau 2

Répartition du PIB de 1976 (en prix courants) par secteur d'activité
 entre les trois grandes régions

Secteur	Viti Levu	Vanua Levu	Iles extérieures
(En millions de dollars de Fidji) <u>a/</u>			
Agriculture	68,8	16,7	5,9
Mines	6,7	-	-
Industries manufacturières	59,5	7,3	-
Services publics	8,6	0,7	-
Construction	26,2	1,5	-
Commerce	79,5	3,1	2,6
Transports	43,6	0,9	0,1
Services	104,0	9,4	0,8
	396,9	39,6	9,4
Impôts indirects (en millions de dollars de Fidji)	45,2	4,2	0,6
PIB (en millions de dollars de Fidji)	442,1	43,8	10,0
Population (en milliers d'habitants)	438	103	47
PIB par habitant (en dollars de Fidji)	1 009	425	213

a/ 1 dollar de Fidji équivaut environ à 1,1554 dollar E.-U.
